

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS
VILLE DE GUÎNES

N° 26/165

ARRETE MUNICIPAL

Voirie : Modificatif : Interdiction de stationnement – Parking zone bleue Rue du Château - Fête de la musique du vendredi 10 juillet 2026

Nous, Maire de la Ville de Guînes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 1987, en référence aux braderies brocantes,
Vu le code de la route,

Vu l'arrêté n° 26/151 du 17 juin 2026 sur l'organisation par la Ville de Guînes de la fête de la musique du vendredi 19 juin 2026 de 18h00 à 00h30 (samedi 20 juin 2026),

Considérant qu'en raison des événements climatiques, le département du Pas-de-Calais a été placé en vigilance orange pour risque d'orages le 19 juin 2026, l'événement a été annulé et reporté afin de garantir la sécurité de nos concitoyens et de prévenir tout risque d'accident,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le déroulement de cette manifestation et pour assurer la sécurité de nos concitoyens et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1 : L'article 1 de mon arrêté n° 26/151 du 17 juin 2026 est modifié comme suit :

Le vendredi 10 juillet 2026 de 14 h00 à 24h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements de parkings situés rue du château (emplacements situés en face de la tour de l'horloge).

Article 2 : Les autres dispositions de mon arrêté n° 26/151 du 17 juin 2026 restent et demeurent valables.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable des services techniques, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale de la ville de Guînes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 30 juin 2026

Le Maire


E.BUY

